



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Crimes contre l'humanité

Question écrite n° 38364

Texte de la question

M Georges Sarre attire une nouvelle fois l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'instruction de la plainte pour « crimes contre l'humanité » qui a été déposée à l'encontre de MM Papon et Leguay. Cette plainte remonte à mai 1981. L'information judiciaire a été ouverte en janvier 1983. Elle a ensuite été annulée pour vice de procédure en février 1987. Une expertise historique sur « la dévolution des pouvoirs au temps de Vichy » a alors été demandée en préalable à la reprise de l'instruction. Et depuis les choses traînent en longueur. Ce ne sont pourtant pas les faits nouveaux qui manquent, le dernier en date consistant en la publication par Me Klarsfeld de la liste de la quasi-totalité des Juifs de la région bordelaise qui ont été envoyés dans les camps de la mort alors que M Leguay était secrétaire général de la police et M Papon secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Les rescapes des rafles nazies et les familles des victimes s'impatientent à juste titre. Il leur semble tout à fait anormal que l'instruction s'éternise de la sorte. C'est pourquoi il lui demande quand peut-on raisonnablement espérer voir les divers protagonistes de cette affaire s'expliquer devant un tribunal. Le temps presse. Va-t-on gagner du temps ? Attend-on la disparition des témoins et des acteurs de ces drames ? Tout doit être mis en œuvre pour favoriser la manifestation rapide de la vérité. La chancellerie montre dans des affaires moins graves - des exemples récents l'attestent - une plus grande célérité.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38364

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1244